

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.

**Séance du 13 FEVRIER 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le 8 du mois de Février, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle derrière la mairie, le Mardi 13 Février 2018 à 20h.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme RAUD Mme RAGOT, Mme de la TOUR, Mme ROUSSEAU, Mme PAJOU Françoise, Mr TURCAUD, Mr CHUPEAU.

**EXCUSES**: Mr MATHONNEAU.

Mr de BEAUSSE ayant donné procuration à Mr PEAUD.

Mme SALLÉ ayant donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.

Mme BOUSSEAU ayant donné procuration à Mme RAGOT.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Janvier 2018 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**2018-02-01- PROPOSITION D'UNE MAISON DANS LE CENTRE BOURG.**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme JOLIFF qui propose à la commune l'achat d'une maison située en centre bourg, rue de la poste pour 30 000 €. Mme le Maire explique qu'elle a rencontré Mme JOLIFF et qu'elle a visité le bien avec Mr PICANT. Elle informe le conseil municipal sur la situation et l'état exact du bien. La discussion s'engage sur l'opportunité de cet achat par la commune.

Madame le Maire rappelle que lors du diagnostic du centre bourg par le cabinet Voix Mixtes, une liaison douce très utilisée par les habitants et pourtant officieuse a été repérée sur cet espace. L'achat de cette propriété peut être une opportunité dans l'aménagement du centre bourg. D'un autre côté les bâtiments communaux, et notamment la Mairie, sont déjà en très mauvais état. L'achat d'une maison qui demandera des rénovations est-il judicieux ? Et pour quel projet ?

Madame le Maire procède à un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer. La propriété étant idéalement située dans le prolongement des anciens jardins acquis par la mairie, une véritable coulée verte pourrait être imaginée. De plus cet espace surplombe l'espace public des vergers, rendant cet endroit propice à la balade.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'acquisition des parcelles N° B 99 (125 m<sup>2</sup>) et B 100 (640 m<sup>2</sup>) pour un montant de 25 000 € frais de notaires inclus.
- DEMANDE à Mme le Maire d'insérer cet espace dans la réflexion de l'aménagement du centre bourg en cours.
- PREVOIT les crédits nécessaire au budget 2018.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

**2018-02-02 – AMENAGEMENT DE ST HILAIRE : RELANCE DU LOT 5 ET 6.**

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que les lots 5 et 6 du dossier de St Hilaire ont été déclarés infructueux lors de la dernière consultation. Elle explique, qu'à la suite de 2 procédures infructueuses, la commune

peut consulter les entreprises en direct sans publicité dans les journaux. Madame le maire propose donc de relancer la consultation auprès d'entreprises locales. Le retour des offres est programmé le 28 Février prochain.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de relancer les consultations des lots 5 et 6 dans le projet d'aménagement du bourg de st hilaire.

Elle informe également le Conseil Municipal que les travaux débuteront fin Mars par la démolition du bâtiment sur le parking.

#### **2018-02-03 ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT 2018.**

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental de la Vendée assure pour nous, une mission d'assistance technique sur les lagunes de la commune. La convention arrive à échéance, il nous propose donc un avenant prolongeant d'un an cette prestation pour un montant de 428.75 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de reconduire le conseil départemental dans sa mission d'assistance technique des lagunes pour un montant de 428.75 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

#### **2018-02-04 DEMANDE DE L'ASSOCIATION TEN'DANSE.**

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Ten'danse au conseil municipal concernant son projet de mettre en place un stage de danse le week end du 24 et 25 Mars 2018 sur la commune. L'association sollicite la commune sur la gratuité des salles utilisées à cette occasion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE la gratuité de la location de la salle municipale mais avec une participation aux frais de chauffage et de fluide soit 90 €.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

#### **2018-02-05 PARTICIPATIONS DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS SCOLAIRES.**

Madame le Maire rappelle que l'article 23 de la Loi du 22 juillet 1983, modifié par les articles 37 et 11 de 1986, prévoit une répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant les enfants d'autres communes.

Compte tenu du nombre d'élèves pendant l'année scolaire 2016/2017 (123 élèves), le prix de revient de fonctionnement par élève en 2017 s'est élevé à 818 € suivant le décompte ci-après :

(Pour mémoire : en 2010 : 732.68 €, en 2011 : 811.42 €, en 2012 : 754.30 €, en 2013 : 856.07 €, en 2014 : 725.41 €, en 2015 : 760.45 €, en 2016 : 700 €).

ART.	LIBELLE	2017
60611	EAU	973.46 €
60612	ELECTRICITE	2 552.48 €
60621	FUEL	5 971.84 €
60628	Fournitures produits non stockés	561.64 €
60631/60632	PRODUITS D'ENTRETIEN+PETIT EQUIPEMENT	1 120.90 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	7 961.91 €
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (photocopieur et extincteurs)	2 349.01 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	8 897.12 €

616	ASSURANCE	1 000.00 €
6188	CINEMA + PISCINE	869.15 €
6262	FRAIS DE TELEPHONE	1 095.44 €
64	PERSONNEL	67 076.16 €
6714	PRIX	217.62 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100 646.73 €</b>

Nombre d'élèves à la rentrée 2016/2017.....123.

<b>COUT PAR ELEVE .....</b>	<b>818.00 €</b>
-----------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du montant de 818.00 € par élève et demande une participation de 100% de cette somme par élève aux communes extérieures.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

### **2018-02-06 PROPOSITION D'ACHAT DE RADIATEURS D'APPOINT.**

Madame le Maire explique qu'à la suite d'une panne de chauffage à l'école, l'achat de radiateurs d'appoint est soumis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- NE DONNE PAS suite à l'achat de radiateurs d'appoint.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise SIREAU pour le nettoyage et la peinture sous les préaux de l'école. Mme le Maire explique que ces travaux entre dans le cadre du projet de l'année pour les élèves. Un peintre de Vouvant organisera avec les élèves un décor sous les préaux. Il s'agit d'un embellissement qui profitera à tous. Le peintre interviendra le 20 Mars, les travaux doivent donc être réalisés rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le devis de l'entreprise SIREAU pour 2 837.38 € TTC pour la peinture sous les préaux de l'école.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

### **2018-02-07 SUBVENTION FRELONS ASIATIQUES 2018.**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années une aide communale a été mise en place pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Il est proposé de renouveler cette aide à hauteur de 50% du coût de destruction du nid avec un montant subventionnable plafonné à 200 € pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide équivalente à 50% du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques DU 1<sup>ER</sup> Janvier au 31 Décembre 2018. Le plafond du montant subventionnable est fixé à 200 €.
- PREVOIT la dépense nécessaire au budget communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

### **2018-01-08 QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire donne la parole à Mr Yves PICANT, concernant la chaudière à granulés. Il rappelle qu'une réunion avec tous les intervenants s'est déroulée le 5 Février 2018 (le CR a été transmis au Conseil Municipal). Un protocole de tests a été convenu. Le raccordement de la chaudière à internet a également été prévu. Afin que tous les éléments soient à disposition du fournisseur, de l'installateur et du bureau d'étude pour trouver la solution au dysfonctionnement.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'assurance dommage ouvrage concernant le restaurant « l'assiette gourmande » va être déclenchée suite à des fissures dans le carrelage.

Madame le Maire informe qu'une troisième campagne de piégeage des chats errants a été demandée auprès de la fondation 30 millions d'amis.

Madame le Maire revient sur la réunion publique concernant l'aménagement du centre bourg de la Caillère qui s'est déroulée le Lundi 5 Février en compagnie des commerçants du bourg et des présidents d'associations. Le retour est positif malgré une réunion un peu longue.

Madame le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que la subvention DETR qui était pressentie pour l'aménagement du bourg de St Hilaire du Bois et de La Caillère ne pourra pas être sollicitée pour les deux projets. En effet, au vu des enveloppes allouées des arbitrages vont devoir être faits au sein de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral en charge de la répartition. Ainsi après discussion avec la municipalité, le choix a été fait de conserver le projet financièrement le plus couteux sur cette éventuelle subvention. Le conseil municipal confirme ce choix et en prend acte.

Madame le Maire rappelle que les propriétaires de la parcelle N° B 113 proposent l'achat à la commune. Cette parcelle de jardins est situées derrière l'espace vert communal Place des Vergers, la. Le prix négocié est celui auquel les parcelles du lotissement ont été achetées soit 5€ le m².

La superficie du terrain est de 425 m². Le prix total d'achat s'élève donc à 2 125 €. Comme habituellement les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. L'autorisation du Conseil Municipal est demandée pour finaliser la vente.

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'achat de la parcelle B113 d'une surface de 425 m² pour un montant de 2 125 €.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents.

La signature de l'achat de la parcelle est prévue Lundi 19 Février 2018.

Madame le Maire annonce au conseil municipal que l'huissier en charge du dossier de l'expulsion de l'ancien propriétaire de la maison acquise aux enchères dans le centre bourg va procéder à l'ouverture des portes et au constat d'abandon de la maison. A la suite de cette procédure, les compteurs électriques pourront être fermés et déposés et la maison vidée. La démolition interviendra rapidement, le permis de démolir est en cours d'instruction.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une cérémonie sera organisée le mercredi 28 Février 2018 à 11h à la salle polyvalente derrière la mairie, en présence de Mr le Sous-préfet et des services de Gendarmerie.

Madame le Maire informe qu'à la suite du mouvement de grève à l'école un service minimum d'accueil doit être organisé par la commune. Au vu du nombre d'enfants à accueillir potentiellement, Mme le Maire sollicite les conseillers qui pourraient être disponibles. Mme Anne de la Tour se propose pour une permanence le matin et Mme Françoise PAJOU se propose pour l'après-midi. Mme le Maire les remercie.

Mr Yves PICANT informe le conseil municipal que les douches des vestiaires du stade sont vétustes et fuient. Il présente un devis de remplacement de l'ensemble des pommes et des poussoirs de douches de l'entreprise ESCIE pour un montant total de 937.82 € TTC. Le conseil municipal valide cette dépense d'entretien des bâtiments.

Mr Christian PEAUD propose à la commission communication une réunion de préparation de la lettre d'information trimestrielle.

Mme Anne de la Tour remercie les agents du service technique pour leur très bonne organisation et efficacité lors de l'épisode de neige début février.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.